

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord

**Arrondissement de
Douai**

Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

2022-12-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BARBIEUX, Maire.

Présents : GEORGES Florence, MUSART Thérèse, REGNIER Suzelle, JOLY Mehdi, LEPRETRE Laure, KARPINSKI Jérémy, AGACHE Emilie, RATON Christian ; GRIMBERT Caroline, CATILLON Sandrine, LAGACHE Loïc, DECORPS Philippe ; VENDAMME Vincent

Procuration BRUNAUX Jean-Pierre à GEORGES Florence ; GRODOSKI Laurent à CATILLON Sandrine ; QUATREBOEUF Marie-Hélène à DECORPS Philippe ; GUELER Patricia à BARBIEUX Gilles

Absent excusé JACQ Jean-Christophe

Secrétaire : Thérèse MUSART

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant : dans le cadre de l'exécution budgétaire, il convient d'inscrire en investissement des dépenses supplémentaires au 202 (document d'urbanisme) et l'inscription de deux recettes Amendes de Police et Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération).

En fonctionnement, l'inscription d'une recette correspondant au versement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et des ajustements en dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
7351	TCCFE		+ 8 000
60623	Alimentation	+ 2 500	
615221	Bâtiments publics	+ 2 400	
6135	Locations mobilières	+ 2 000	
62876	Au GFP de rattachement	+ 1 100	
	Total	8 000	8 000

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
1323	Amendes de police		+ 2 589
1323	ASRDA		+ 7 352
202	Frais documents urbanisme	+ 9 500	
2188	Autres immobilisations	+ 441	
	Total	9 941	9 941

Après délibération, le Conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus

POUR : 18	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Dont 4 procurations

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Maire
Gilles BARBIEUX

Publié sur le site internet le 27 février 2023

Envoyé et arrivée à la Sous-Préfecture de Douai le 7 décembre 2022